

Loi sur la géoinformation LCGéo

Résultat de l'évaluation

Outil mis à disposition par l'Unité de développement durable du Département des infrastructures de l'État de Vaud. <http://www.vd.ch/durable>

Données concernant l'auteur de l'évaluation

Nom et prénom : Grandgirard Vincent
Email : Vincent.Grandgirard@fr.ch
Institution : Etat de Fribourg
Département : DFIN
Service : SCG, CCSIT

Co-auteurs

Informations sur le projet

Description : Avant-projet de loi cantonale réglant l'application de la législation fédérale en matière de géoinformation
Effet levier Moyen

Domaines concernés :

Economie	Environnement	Société
Moyennement	Légèrement	Moyennement

Commentaire général sur l'évaluation

Les effets bénéfiques de la loi sur la géoinformation LCGéo en matière de développement durable concernent principalement la dimension économique et la dimension sociale surtout pour la gouvernance dans le domaine de la géoinformation. De manière un peu détournée, la LCGéo a aussi des répercussions favorables dans le domaine de l'environnement et du cadre de vie.

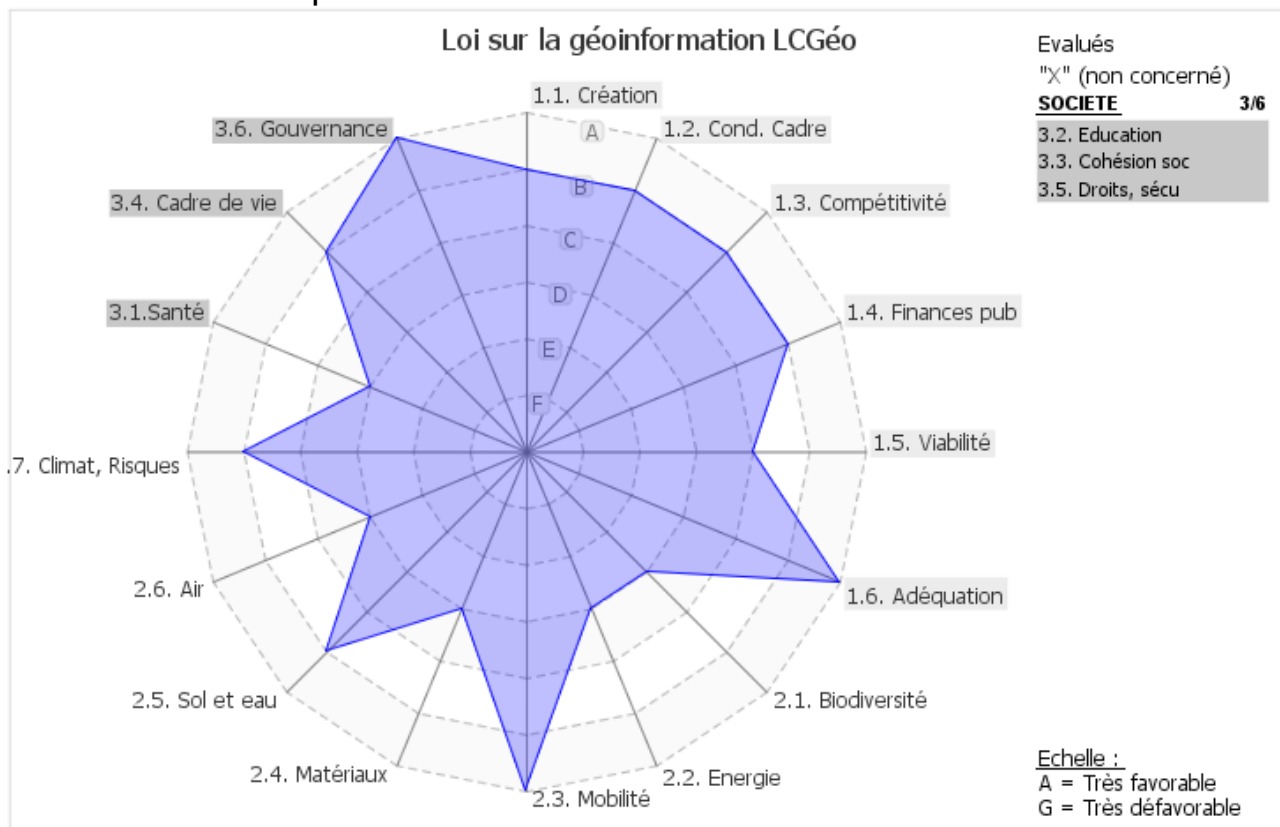
La mise en place d'une infrastructure cantonale de géodonnées efficace, fournissant des informations fiables et facilement accessibles et offrant des services répondant aux besoins des utilisateurs est favorable pour l'économie en général. Elle est d'ailleurs largement soutenue par les acteurs du domaine. Le secteur d'activité de la géoinformation et des systèmes d'information géographiques, quoique d'importance modeste, va être fortement stimulé. Les collaborations entre communes, canton et Confédération vont s'intensifier. Le partenariat entre secteur public et entreprises privées va se renforcer, sur une base affermie. L'adoption de standards et l'échange systématique d'informations devraient permettre d'éviter des tâches redondantes et aboutir à des économies pour tous les partenaires. Le partage d'un même référentiel d'informations en matière de territoire concourra à améliorer la qualité et la cohérence des décisions prises par les gestionnaires.

La LCGéo permet d'établir les principes de base en matière de géodonnées, de géoservices, de collaboration, etc. Elle donne une base légale à l'infrastructure cantonale de géodonnées et en définit la gouvernance. Elle clarifie les compétences entre communes, cantons et secteur privé.

En favorisant une approche multidimensionnelle et collaborative de la gestion territoriale, la LCGéo améliore les conditions dans lesquelles les spécialistes des différents domaines exercent leur activité, qu'il s'agisse p. ex. de l'aménagement du territoire, de la gestion de la mobilité, de la protection de l'eau et des sols, de la lutte contre les dangers naturels, de la protection de la population, de la préservation du cadre de vie ou de la valorisation du patrimoine.

De façon indirecte, la LCGéo est susceptible d'avoir des répercussions positives même pour les critères que nous n'avons pas évalués. Ainsi, il est par exemple envisageable que les acteurs concernés s'intéressent aux possibilités offertes par l'infrastructure cantonale de géodonnées pour la planification de l'offre culturelle, sportive ou de loisirs critère "Formation, éducation, activités sportives et culturelles". Il est également possible que ces mêmes acteurs créent et gèrent des couches géographiques, à l'exemple de l'inventaire des installations sportives gérées par le service du sport.

Évaluation de chaque critère



Échelle de notation

A	Très favorable
B	Favorable
C	Favorable avec quelques réserves
D	Moyen
E	Défavorable avec quelques points favorables
F	Défavorable
G	Très défavorable
X	Pas concerné

Récapitulatif des critères

Economie	Environnement	Société
1.1. Création et distribution de richesses	2.1. Diversité biologique et espace naturel	3.1. Santé et prévention
1.2. Conditions cadre pour l'économie	2.2. Energie	3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles
1.3. Compétitivité de l'économie et innovation	2.3. Mobilité et territoire	3.3. Cohésion sociale
1.4. Finances publiques	2.4. Consommation de matériaux et recyclage	3.4. Cadre de vie et espace public
1.5. Faisabilité et viabilité du projet	2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	3.5. Droits et sécurité
1.6. Conformité et adéquation aux besoins	2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	3.6. Gouvernance, vie politique et associative
	2.7. Changement climatique et risques	

Economie

1.1. Création et distribution de richesses

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Création de valeur / Postes de travail / Productivité de l'activité économique / Différences de revenus / Diversification et répartition territoriale de l'activité économique / Retombées sur l'environnement économique local / Coût de la vie

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La géoinformation est un domaine d'activité économique en croissance, que ça soit du point de vue de la production de géodonnées, du conseil aux utilisateurs et du développement de solutions informatiques. L'augmentation du nombre de géodonnées, l'amélioration de leur qualité et de leur interopérabilité ainsi que la diminution des obstacles à leur utilisation promues par la LCGéo vont contribuer à dynamiser encore ce secteur.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : L'ouverture des géodonnées publiques accès libre et gratuit, p. ex. pour les données de la mensuration officielle, pourrait être à l'origine de gains financiers indirects et malheureusement difficilement chiffrables.... Elle permettrait par exemple à des sociétés de service de proposer des produits et des services créés sur ce type de données. Grâce à l'accès facilité aux informations, les utilisateurs de ces géodonnées pourraient gagner du temps et effectuer des économies. Enfin, les produits et des services construits sur ces données permettraient d'améliorer le confort et la qualité de vie des citoyens et des entreprises qui en bénéficieraient.

1.2. Conditions cadre pour l'économie

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Accompagnement, conseil et appui à la création d'entreprises / Adéquation des infrastructures aux besoins de l'économie / Offre en crèches et parents de jours / Accès au marché international / Fiscalité / Offre de sites pour l'implantation d'entreprises / Respect de la non distorsion de la concurrence

Commentaires :

Justification de l'évaluation : On considère habituellement que 60 à 80% des décisions que nous prenons reposent sur des informations géographiques. Il est difficile de trouver une branche dans laquelle on ne travaille pas avec des géodonnées et tout le monde recherche et utilise des cartes, des plans ou des géoinformations par l'intermédiaire d'un téléphone portable ou d'internet. Une infrastructure cantonale de géodonnées efficace, des géodonnées fiables et accessibles ainsi que des géoservices adaptés aux besoins des utilisateurs constituent un environnement favorable à l'économie.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.3. Compétitivité de l'économie et innovation

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Capacité d'innovation / Recherche et développement / Qualification des employés / Systèmes de gestion / Accès à l'information

Commentaires :

Justification de l'évaluation : L'accès facilité à des informations fiables sur le territoire améliore la qualité, les pertinences et la cohérence des décisions prises par les gestionnaires.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.4. Finances publiques

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Bilan financier et endettement des collectivités publiques / Justification du besoin d'argent public / Frais induits et risques de coûts différés pour la collectivité / Recettes fiscales provenant des personnes morales / Recettes fiscales provenant des personnes physiques / Capacité d'action de la collectivité publique / Collaborations régionales et suprarégionales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Par différents aspects, la LCGéo exerce des effets favorables sur les finances publiques, surtout en instaurant une relation de partenariat entre les collectivités. En préconisant une définition claire des compétences, en prévoyant l'établissement de normes et l'adoption de standards et en facilitant les échanges entre autorités, on améliore la collaboration entre les communes, le canton et ses voisins ainsi que la Confédération. La stimulation des échanges gratuits permet également d'éviter la gestion d'informations redondantes.

Même en l'absence d'une loi sur la géoinformation, des ressources financières et en personnel importantes ont été et seront toujours consacrées à l'acquisition de géodonnées et à la mise en place des infrastructures informatiques nécessaires à leur gestion. La LCGéo instaure des principes qui visent à optimiser les investissements consentis, en exploitant mieux le potentiel des géodonnées et en effectuant des économies lorsque c'est possible.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

1.5. Faisabilité et viabilité du projet

C - Favorable avec quelques réserves

Liste des sous-critères :

Investissements / Produits et charges d'exploitation / Renouvellement des infrastructures / Risque financier / Contraintes légales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La mise en œuvre de la LCGéo est en grande partie réalisée. En effet, le service spécialisé en matière de géoinformation existe. Il s'agit de l'actuel service du cadastre et de la géomatique, auquel appartient le centre de compétence SIT. Le SIT cantonal dispose d'infrastructures modernes et efficaces, tant au niveau des bases de données géographiques que des applications informatiques mises à disposition des services. Le canton de Fribourg participe aux organes mis en place au niveau fédéral, national et romand dans le domaine de la géoinformation. Il collabore avec la Confédération, avec d'autres cantons et avec les communes dans le cadre de plusieurs projets concrets.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : La mise en place d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, nouvelle tâche que la LGéo octroie aux cantons, est actuellement testée dans huit cantons pilotes dont Fribourg ne fait pas partie. Le moment venu, les expériences effectuées nous seront précieuses.

L'instauration d'une collaboration étroite entre le canton et les communes pour la gestion des géodonnées de base de droit fédéral et cantonal et de compétence communes contribuera à instaurer un véritable partenariat canton-communes pour la gestion du territoire.

1.6. Conformité et adéquation aux besoins

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Analyse des besoins - adéquation offre/demande / Adéquation avec le programme ou la stratégie concernés / Conformité avec le niveau de qualité souhaité / Exploitation optimale des potentiels / Gouvernance du projet

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La LCGéo concrétise, dans le domaine de la géoinformation, une stratégie qui s'est élaborée et précisée au fil des 15 dernières années, en Suisse et à Fribourg en particulier.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

Environnement

2.1. Diversité biologique et espace naturel

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Habitats des espèces rares et menacées / Habitats des espèces courantes / Surfaces proches de l'état naturel / Biodiversité de l'espace habité ou cultivé / Régulation des populations d'espèces sensibles

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La LCGéo n'a pas pour objectif de préserver la diversité biologique et les espaces naturels. Elle peut néanmoins contribuer à ce que ces aspects soient pris en compte lors de décisions prises dans d'autres domaines et susceptibles de les impacter.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.2. Energie

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Consommation d'énergie des bâtiments / Consommation d'énergie des services et de l'industrie / Consommation d'énergie grise / Production d'énergie renouvelable / Sources d'énergie locales

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les informations et les outils mis à disposition dans le cadre de l'infrastructure cantonale de géodonnées permettent d'effectuer des analyses précieuses sur les besoins en énergie actuels et futurs, sur le potentiel de développement des énergies renouvelables, etc.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.3. Mobilité et territoire

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Densification et revalorisation des centres des localités / Changement de mode de transport vers la mobilité durable / Attractivité des transports publics / Attractivité de la mobilité douce / Intensité des transports occasionnés par l'économie / Centralité des emplois et des services / Niveau de trafic dans les agglomérations / Impacts du trafic aérien

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Au fil des années, les systèmes d'information géographique SIG sont devenus des outils incontournables de l'aménagement du territoire. Permettant de combiner des informations géographiques et statistiques très hétérogènes, ils constituent de puissants outils d'observation du territoire et d'analyse spatiale. Ils permettent également un suivi cartographique et quantifié des dynamiques territoriales analyses historiques et modélisations prospectives.

En améliorant l'offre et la qualité des géodonnées, en stimulant les collaborations entre les acteurs du développement territorial, en offrant de nouveaux services, etc., la législation sur la géoinformation va permettre d'améliorer encore le potentiel d'aide à la décision des SIG.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.4. Consommation de matériaux et recyclage

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Quantité de déchets / Utilisation de matériaux locaux et abondants / Utilisation de matériaux renouvelables ou recyclés / Modularité, flexibilité, recyclabilité lors de la conception / Taux de recyclage des déchets non

organiques / Taux de recyclage des déchets organiques / Traitement des déchets spéciaux / Durée de vie des produits

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La LCGéo n'a pas pour objectif de diminuer la consommation de matériaux ou d'améliorer le recyclage. En facilitant l'accès aux informations géographiques, elle peut néanmoins contribuer à ce que les décisions prises dans ces domaines intègrent mieux les éléments à composante spatiale p. ex. utilisation de matériaux locaux, gestion des ressources telles que le bois, les sables et graviers ou les roches, optimisation des transports.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.5. Gestion et qualité du sol et de l'eau	B - Favorable
---	----------------------

Liste des sous-critères :

Apport de substances polluantes dans l'eau ou dans le sol / Apport de polluants microbiologiques dans l'eau ou dans le sol / Apport de substances nutritives dans l'eau ou dans le sol / Consommation d'eau / Quantité d'eaux usées / Surfaces construites / Imperméabilisation du sol

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La gestion du sol et de l'eau recouvre une réalité très variée liée principalement à l'aménagement du territoire et à l'agriculture. Les acteurs de ces domaines d'activité ont besoin des informations et des outils dont la législation sur la géoinformation fait la promotion.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.6. Qualité de l'air extérieur et intérieur	D - Moyen
---	------------------

Liste des sous-critères :

Emissions d'oxydes d'azote et de soufre (NOx, SO2) / Emissions des poussières fines (PM10) / Emissions d'ozone / Pollution sonore / Pollution électromagnétique, y compris pollution lumineuse / Pollution intérieure dans les lieux de vie et de travail / Polluants nauséabonds

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les informations et les outils mis à disposition dans le cadre de l'infrastructure cantonale de géodonnées permettent d'effectuer des analyses utiles pour l'amélioration de la qualité de l'air, notamment en relation dans les domaines de la pollution sonore et électromagnétique.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

2.7. Changement climatique et risques

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Emissions de gaz à effet de serre / Energie de provenance nucléaire / Risques de catastrophes naturelles / Risques d'accidents majeurs

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La gestion des dangers naturels, l'analyse des risques d'accident majeurs de même que la planification des mesures de protection de la population qui y sont associées se basent sur des informations hétérogènes partagées entre de nombreux acteurs. La mise en place d'infrastructures cantonales et d'une infrastructure nationale de géodonnées permettront d'améliorer l'efficacité des décisions et des mesures prises.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

Société

3.1. Santé et prévention

D - Moyen

Liste des sous-critères :

Promotion de la santé et prévention / Qualité et accessibilité des prestations de soins / Coûts de la santé / Lutte contre les maladies / Prise en charge médico-psychosociale / Accidents de trafic, de ménage et professionnels / Activités sportives propices à la santé / Etablissements médicosociaux

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les acteurs du domaine de la santé ne sont pas traditionnellement des utilisateurs de géodonnées. Les composantes spatiales des mesures de planification dans ce domaine tendent néanmoins à être de plus en plus prises en compte.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration : P. ex. dans les domaines de la planification de l'offre hospitalière y c. établissements médico-sociaux, en relation avec la distribution de la population et l'évolution démographique, et de la lutte contre les épidémies.

3.2. Formation, éducation, activités sportives et culturelles

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Formation dans le domaine de l'école obligatoire / Formation dans le domaine de l'école postobligatoire / Orientation professionnelle / Encouragement de la culture / Offre culturelle / Offre sportive / Offre de loisirs

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.3. Cohésion sociale

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Lutte contre la pauvreté / Insertion et réinsertion dans le monde du travail / Intégration des étrangers / Intégration des individus marginalisés dans la société / Intégration des personnes en situation d'handicap /

Intégration des personnes âgées / Mixité sociale

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.4. Cadre de vie et espace public

B - Favorable

Liste des sous-critères :

Cadre de vie / Qualité de l'espace public / Identité des sites / Appropriation de l'espace par les habitants et la communauté / Revalorisation des paysages culturels / Revalorisation des paysages naturels / Protection du patrimoine / Espaces de détente de proximité / Vitalité culturelle et sociale dans les centres / Développement socioculturel local et régional

Commentaires :

Justification de l'évaluation : La préservation du cadre de vie, la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel, la prise en compte de la multifonctionnalité des lieux, l'implication des citoyens dans la gestion de leur environnement, etc., sont autant de tâches difficiles à réaliser sans disposer de connaissances partagées et d'outils permettant de les combiner. L'infrastructure cantonale de géodonnées constitue un préalable précieux.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.5. Droits et sécurité

X - Pas concerné

Liste des sous-critères :

Egalité des chances / Egalité entre hommes et femmes / Stabilité sociale / Sentiment de sécurité de la population / Services d'urgence

Commentaires :

Justification de l'évaluation :

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :

3.6. Gouvernance, vie politique et associative

A - Très favorable

Liste des sous-critères :

Acceptabilité du projet / Participation des acteurs dans les décisions / Vie politique et associative / Structures d'organisation plus efficaces

Commentaires :

Justification de l'évaluation : Les dispositions légales fédérales en matière de géoinformation définissent les concepts et les objectifs qui président aux activités dans ce domaine d'activité. Les principes de base en matière de géodonnées, de géoservices, de collaboration, etc. sont largement admis et soutenus dans les cercles concernés.

La mise en œuvre de la législation fédérale au niveau cantonal permet de définir l'organisation du SIT cantonal, de clarifier les compétences entre communes et canton, d'améliorer l'implication des acteurs concernés dans les processus de planification territoriale, etc.

Risques de répercussions négatives :

Potentiel d'amélioration :